

DROITSE ENFANT EDUCATION



L'approche basée sur les droits constitue un cadre conceptuel pour élaborer des politiques publiques et des programmes intégrant la protection et la promotion des droits humains. Fondés sur les normes internationales des droits humains, les programmes et politiques issus de cette approche incitent à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés-pour compte » et les plus vulnérables.

Dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'enfant, les programmes mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation des droits des enfants et appliquer non seulement les principes des droits humains, tels que l'universalité et l'indivisibilité mais aussi les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (aussi appelée Convention internationale des droits de l'enfant – CIDE) : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation.



Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement. Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD. Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer. Les débiteurs d'obligations (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) sont garants du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en favorisant notamment la création d'environnements et de mécanismes permettant aux victimes de violations de faire respecter leurs droits.

LE DROIT À L'EDUCATION

UN LEVIER POUR LA RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT

Principe

L'ÉDUCATION

- DROIT HUMAIN FONDAMENTAL
- DEPUIS 30 ANS
- ▶ 196 ETATS SE SONT ENGAGÉS À L'APPLIQUER A CE JOUR

TOUS LES ENFANTS

ONT UN DROIT INALIENABLE

A L'ÉDUCATION Constat

DANS LE MONDE

258
MILLIONS
D'ENFANTS

PRIVÉS
DE CE DROIT

Projection

PARMI LES GROUPES LES PLUS MARGINALISÉS

> QUELLES CHANCES D'ACCÈS À L'ÉDUCATION D'ICI 2030 ?

46% 31% TRES PEU AUCUNE

Source: Unlock education for everyone, Save The Children, 2019

Au-delà de la privation absolue d'éducation, le monde fait aujourd'hui également face à une crise des apprentissages sans précédent.

MILLONS D'ENFANTS N'ONT PAS LA CAPACITÉ DE

LIRE ÉCRIRE UNE SIMPLE PHRASE EN DÉPIT DE PLUSIEURS ANNÉES D'ÉCOLE

Source : IUS, Unesco, 2017

Cela est principalement dû au manque d'enseignants qualifiés, de matériels supports mais aussi aux sous-financements chroniques dont souffre aujourd'hui l'éducation; en bref cela résulte de l'incapacité des Etats et des acteurs responsables à garantir à tou-te-s l'accès à une éducation universelle de qualité mais également des contextes de crise affectant ce droit à l'éducation (guerres, crises économiques, sanitaires, environnementales, etc.).

Les enfants se voient donc non seulement privés de leur droit à l'éducation mais aussi :

Source : IUS, UNESCO, 2018

- √ de la meilleure possibilité qu'ils ont de se construire un avenir,
- √ de choisir une profession,
- √ d'être en mesure d'exercer une citoyenneté active,
- √ de la connaissance même de l'ensemble de leurs droits.

Car l'éducation n'est en effet pas un droit parmi d'autres. Elle est un droit « multiplicateur*» qui permet d'être sensibilisé à l'ensemble des droits inscrits dans la CIDE, de les revendiquer pour in fine y accéder. Malheureusement, aujourd'hui, l'ensemble des droits de l'enfant est menacé du fait de la non-réalisation du droit à l'éducation universel, inscrit dans les Objectifs de développement

durable à atteindre d'ici 2030. *Source: Right to Education Initiative, UNESCO, 2019

Si la tendance actuelle se poursuit, le nombre d'enfants exclus de l'éducation ne reculera que de 30 millions d'ici à 10 ans*, laissant plus de 220 millions d'enfants privés de leurs droits les plus fondamentaux.

*Source : Addressing the learning crisis/ An urgent need to better finance education for the poorest children, UNICEF, 2020

LA MISSION DU GROUPE ENFANCE

Le Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire et Développement rassemble 18 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international. Réunies depuis 2014, elles partagent la conviction qu'une attention constante et soutenue aux enfants et à leurs droits constitue un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la paix.

Mobilisant les ressources et les expertises de chacun de ses membres, le Groupe Enfance s'est notamment doté d'une mission de renforcement de capacités des acteurs de la solidarité internationale. Dans ce cadre, il travaille entre autres à la bonne compréhension et à la diffusion, auprès de ses membres, de ses partenaires et d'autres ONGs, de l'approche basée sur les droits de l'enfant. Il a ainsi élaboré une check-list composée de « critères de qualité » pour encourager la mise en œuvre de cette approche tout au long du cycle de projet par les acteurs de l'humanitaire et du développement. *

Par ailleurs, le Groupe Enfance organise régulièrement des échanges de pratiques pour permettre le partage entre pairs de programmes et expériences menés sur le terrain. Ces derniers sont ainsi identifiés, analysés et documentés via le prisme de l'approche basée sur les droits de l'enfant, et soumis à l'œil bienveillant mais critique des ONGs membres. Le temps de l'analyse, puis celui de la réflexion en groupe permet de faire ressortir les bonnes pratiques issues de ces expériences répétées dans différentes régions du monde et dans de nombreux domaines d'intervention.

Ces « bonnes pratiques » sont le résultat de projets ayant permis d'avancer sur la réflexion autour de l'opérationnalisation de l'approche basée sur les droits de l'enfant.

Elles ne sont pas pour autant des modèles figés dans le temps, mais des expériences testées et validées, qui, nous l'espérons, seront reprises, répliquées, retravaillées et approfondies et permettront aux organisations qui souhaitent s'en inspirer de répondre plus rapidement et efficacement, dans le respect des droits de l'enfant, aux difficultés rencontrées sur le terrain.

*www.groupe-enfance.org/check-list

FICHES PRATIQUES

PROJET D'AMÉLIORATION DES DROITS DES ENFANTS TALIBÉS

> SÉNÉGAL 2017-2018



LES CLUBS DE SANTÉ SCOLAIRE DES ÉLÈVES

TOGO 2019-2021



Sont également disponibles sur le site internet du Groupe Enfance les fiches pratiques suivantes : www.groupe-enfance.org/fiches-pratiques

LES ENFANTS AMBASSADEURS

BÉNIN 2017-2021



LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX

MONDE PERMANENT



AMÉLIORATION DES DROITS D'ENFANTS RURAUX PAR LA SCOLARISATION ET L'ÉDUCATION À 360°

NIGER DEPUIS 2006



RECOMMANDATIONS

Le Groupe Enfance estime qu'une approche basée sur les droits de l'enfant dans le cadre de tout projet éducatif et de solidarité internationale garantit non seulement l'application du droit à l'éducation mais aussi la réalisation effective de tous les droits. L'enfant, soutenu et encouragé, évoluant dans un univers qui priorise et consacre les droits de l'enfant, devient alors un acteur de changement, responsable, capable de revendiquer ses droits, et de mettre devant leurs responsabilités les Etats et les acteurs responsables qui, à ce jour, peinent à les assumer en matière d'éducation pour tou·te·s.



AUSSI, LE GROUPE ENFANCE ENCOURAGE L'ÉTAT FRANÇAIS À :

Consacrer les droits de l'enfant comme une priorité transversale de sa politique de coopération et de solidarité internationale : le droit à l'éducation, par son effet multiplicateur, constitue un des leviers pour réaliser les droits de l'enfant, mais il n'est pas le seul. Aussi, il est essentiel que les droits de l'enfant, dans leur globalité et dans leur transversalité, deviennent une priorité de la politique internationale française.

Veiller à mentionner la CIDE et à intégrer l'approche par les droits de l'enfant et ses quatre principes directeurs dans sa nouvelle stratégie pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion, et notamment :

- ▶ Faciliter et encourager l'appropriation et la mise en œuvre de la CIDE dans les pays partenaires de l'aide au développement sur le volet éducatif, par l'adoption de cadres politiques et juridiques garantissant une éducation de qualité accessible à toutes et tous, et assorties des ressources nécessaires, notamment financières ;
- ▶ Favoriser, dans les initiatives portées dans le cadre de sa politique d'aide au développement, un apprentissage participatif centré sur le développement de l'enfant, ainsi que la mise en place de structures encourageant la participation des enfants au sein des écoles (ex. : conseils scolaires) et dans tout lieu d'apprentissage et de vie (garderie, centre de loisirs, etc.) mais également dans la définition des politiques éducatives (au niveau local comme national), et la récolte des avis des enfants sur les services et systèmes éducatifs (qualité, accessibilité, etc.) lors du suivi et de l'évaluation de ces derniers ;
- Distriction dans le cadre des programmes et politiques de coopération, l'accès aux systèmes et services éducatifs des enfants les plus vulnérables, par une analyse systématique des causes profondes d'exclusion et de discrimination. Veiller en particulier à mettre en œuvre et promouvoir une analyse systématique des programmes et initiatives au regard du genre, en lien avec la stratégie internationale de la France en la matière. Favoriser également le recueil de données désagrégées, permettant de mesurer l'effectivité des politiques éducatives au regard des différents facteurs de discriminations.

Le Groupe Enfance soutient également les recommandations de la Coalition Education, notamment :

- Consacrer 15% des montants de l'APD française à l'éducation, en mettant la priorité sur l'éducation de base dans les contextes de crise et de fragilité. Ceci à travers une contribution significative au Partenariat mondial pour l'éducation et au fonds Education Cannot Wait ainsi qu'une aide bilatérale à l'éducation renforcée. L'aide française à l'éducation doit répondre aux besoins éducatifs fondamentaux et urgents et renforcer les capacités d'anticipation des crises et de résilience des systèmes éducatifs fragiles afin d'éviter les ruptures d'apprentissage pour les populations les plus vulnérables.
- Assurer le respect du droit à l'éducation dans la politique de coopération de la France, notamment à travers la mise en œuvre des Principes d'Abidjan, avec une attention particulière aux populations les plus marginalisées et à la réduction des inégalités, y compris de genre, en matière d'accès et de qualité de l'éducation et en assurant la gratuité effective de la scolarité.

BONNES PRATIQUES

PROJETS & PROGRAMMES

AMÉLIORATION DES DROITS DES ENFANTS TALIBÉS

2017-2018 (21 mois)









CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ABDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits

PRINCIPALE PROBLÉMATIQUE

Accès insuffisant des enfants talibés à leurs droits fondamentaux (santé, alimentation, éducation, protection, etc.) notamment du fait d'un encadrement inadapté au sein des daaras¹ (personnel encadrant non-formé, formation coranique non formelle ne permettant pas l'acquisition des savoirs de base, etc.) qui limite l'accès de ces enfants à une éducation de qualité et leurs perspectives

d'insertion socio-économique, et le manque de moyens qui favorise la mendicité.

OBJECTIF DU PROJET

Contribuer à la protection et à une prise en charge communautaire adéquate pour les enfants vulnérables, notamment à travers une approche basée sur les droits de l'enfant.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- ◆ L'ABDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissé•e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- ◆ L'ABDE implique une collaboration avec les autres intervenant e s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

GROUPES CIBLES

Au moins 590 enfants talibés internes de Dakar, maîtres coraniques (MEC), marraines des talibés (yaayu daara/YD), parents, communautés hôtes;

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Fédération Régionale des Associations de Maîtres Coraniques (FRAMEC) : appui à la FRAMEC pour l'organisation de sensibilisations aux droits des enfants talibés et de tablesrondes sur les stratégies de réduction de la mendicité.

Association Enfance et Paix : renforcement de capacité des enseignants ; organisation des cours.

AVDEC²: renforcement des capacités des enfants talibés et appui aux enfants pour le théâtre-forum Janghi: santé.

APPROCHE MÉTHODOLOGIOUE

- Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- ◆ Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

ANALYSE DE LA SITUATION

- + Analyse participative du niveau de réalisation des droits de l'enfant dans les daaras: point de vue des enfants et des MEC intégré dans l'analyse;
- → Identification des violations des droits des enfants, de leurs causes profondes et des normes sociales et culturelles favorables aux droits de l'enfant (ex : marrainage traditionnel à travers les yaayu daara³);
- → Analyse des **détenteurs de droits** (enfants) en tant que membres d'une communauté et des **débiteurs d'obligation** (MEC, YD, autorités locales/CQPE⁴, parents, etc.).

DÉVELOPPEMENT DU PROJET

- + Ciblage des **enfants les plus vulnérables** : enfants internes dans les daara traditionnels (100% de garçons⁵);
- Résultats attendus du projet : une meilleure prise en compte des droits de l'enfant par les débiteurs d'obligation et un meilleur accès des enfants à leurs droits ;
- ★ Sémantique appropriée : traduction des

droits de l'enfant/ principes en langue locale;

→ Développement de **partenariats diversifiés** (société civile, communautés).

MISE EN ŒUVRE

+ Éducation des enfants à leurs droits et renforcement de leurs capacités à les exprimer, à les revendiquer et à les faire respecter par les personnes en charge de subvenir à leurs besoins, autorités et opinion publique : 34 causeries sur les droits de l'enfant avec les talibés et les MEC, atelier de communication artistique permettant aux enfants d'exprimer leurs rêves pour l'avenir; 20 représentations de théâtre forum leur permettant d'interpeller les communautés sur leurs conditions de vie et leurs droits; participation à un concours sur les droits de l'enfant au cours duquel ils ont pu revendiquer leurs droits, notamment à travers un jeu de questions-réponses et des poèmes, face à un jury de maîtres coraniques et autres personnes influentes; mise en place de 15 comités d'enfants sur l'hygiène;

+ Activités pour renforcer les capacités des détenteurs d'obligation : sensibilisations sur les droits des enfants et leurs responsabilités (ex : visites des parents dans les daaras et sensibilisation y compris par les enfants); renforcement des capacités de veille et d'alerte des YD en cas d'abus sur les enfants ; appui au développement de capacités d'intervention et mise en réseaux (structuration des YD en associations, reconnaissance légale, formation, appuis pour la conception et mise en œuvre d'activités y compris via des AGR. Ex : rôle des grands talibés en tant que relais santé ; appui des YD pour la prise en charge des enfants par les structures sanitaires, appui à la FRAMEC pour organiser le concours inter-daara sur les droits de l'enfant); coordination et plaidoyer avec la société civile/FRAMEC pour promouvoir le respect des droits de l'enfant et alternatives à la mendicité (mobilisation des acteurs communautaires pour

renforcer leur appui aux talibés, interpellation des autorités lors de la Journée Nationale du Talibé, émission et spots radio, etc.).

SUIVI ET ÉVALUATION

- → Indicateurs pour mesurer l'évolution en matière de réalisation des droits de l'enfant ;
- + Évaluation externe intégrant l'Approche par les droits de l'enfant avec la participation des débiteurs d'obligation et des détenteurs de droits ;
- → Plaidoyer basé sur les preuves pour améliorer l'échelle et l'impact du programme sur les droits de l'enfant.

DIMENSION GENRE en partie prise en compte à travers l'approche des « marraines de daaras » - yaayu daara : renforcement des capacités et du leadership des yaayu daaras (structuration en association, formation, AGR, etc.) qui ont joué un rôle prépondérant dans l'amélioration des droits des enfants talibés.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- ◆ La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

PERTINENCE

Alignement sur les priorités et stratégies nationales dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la santé.

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

Les activités réalisées ont notamment permis d'atteindre les résultats suivants :

- Les droits fondamentaux des enfants sont mieux pris en compte par les acteurs communautaires/débiteurs d'obligation: renforcement des capacités des MEC (développement et droits de l'enfant, discipline positive, etc.) qui démontrent une meilleure compréhension et prise en compte des besoins et droits des enfants talibés (perçus comme étant en adéquation avec les valeurs de l'Islam); renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant (notamment appui aux associations de YD) ayant favorisé le respect de ces droits;
- → Les droits fondamentaux de plus de 590 enfants talibés ont été améliorés, notamment à travers le renforcement de l'accompagnement communautaire : sécurité ; éducation ; santé ;

cadre socio-éducatif (532 talibés ont achevé la formation en français: Langue et communication, Mathématiques, Éducation à la science et à la vie sociale; activités de loisir); protection (notamment réduction de la mendicité dans certains daaras).

IMPACT ET PÉRENNITÉ

Impact certain, mais irrégulier en fonction des daaras, des quartiers et des associations de YD.

- → La couverture des besoins en alimentation, hygiène et santé semble être un acquis pour une partie des daaras. Les signes d'appropriation de la démarche au niveau communautaire sont également encourageants, de même que les avancées en matière de réduction de la mendicité. La surveillance communautaire/pression sociale sur les MEC, notamment via les YD, peut contribuer à pérenniser les bonnes pratiques des MEC, notamment en matière d'hygiène, d'alimentation et de santé;
- + Pérennité plus fragile en matière d'enseignement du français, de réalisation d'activités ludo-pédagogiques et de protection des enfants talibés contre les violences.

CAPITALISATION

◆ Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

Financements propres pour mener un projet de long terme qui a su évoluer, significativement mais progressivement, depuis 2011 et a permis de développer des relations de confiance avec les maîtres coraniques : d'appuis matériels ponctuels aux daaras vers des interventions holistiques pour l'amélioration des droits des enfants talibés ; développement d'une approche communautaire et appui sur les pratiques traditionnelles existantes ;



Dessin d'un enfant talibé « Je suis au Daara et je veux devenir un grand avocat pour porter la défense des enfants »

POINTS D'AMÉLIORATION

Participation des enfants, des autorités locales et acteurs institutionnels à toutes les phases du cycle de projet, renforcement de la pérennité des interventions ;

Projet aujourd'hui aussi mis en œuvre dans un autre département du Sénégal et dans le cadre d'un projet binational Mali-Sénégal visant à promouvoir l'inclusion la plus holistique possible des talibés du point de vue individuel, local, national et international afin d'assurer leur protection et le respect de leurs droits fondamentaux y compris en développant le plaidoyer avec les autorités.

- Ecoles coraniques traditionnelles non formelles.
- Association des Volontaires pour le Développement Communautaire.
- Marraines identifiées par les enfants et auprès desquelles ils peuvent trouver un soutien (nour-
- riture, habit, attention, etc.).
- Comité de Quartier de Protection de l'enfant.
 La grande majorité des internes dans les daraas
 - traditionnels sont des garçons.

BONNES PRATIQUES

ACTIVITÉ AU SEIN D'UN PROJET

LES CLUBS DE SANTÉ SCOLAIRE DES ÉLÈVES

2019-2021 (36 mois)









CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ABDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits

« Ma santé, mon école, un enjeu collectif » est un projet porté par la Chaîne de l'Espoir et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il est mené au Togo, pays qui se caractérise par sa grande jeunesse : 45,3 % des togolais ont moins de 15 ans et 71,3 % ont moins de 30 ans. Classé 166ème sur 188 pays par le PNUD en 2016, le Togo affiche une espérance de vie à la naissance de 60 ans, un taux de mortalité infantile (avant 5 ans) de 43,7/1000, un taux de fécondité de 4,51 enfants par femme, un taux d'alphabétisation de 84,29 % et un taux de pauvreté de 53,5 %.

Les enfants et les femmes sont les plus affectés par la pauvreté et souffrent d'un manque d'accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, la nutrition et l'emploi.

Le taux de malnutrition aiguë chronique (27 %) dépasse le seuil critique fixé par l'OMS (20 %). La persistance des diarrhées parmi les premières causes de morbidité et de mortalité des enfants de moins de 5 ans (prévalence globale de 15 %)

est révélatrice d'une situation problématique en matière d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

Les fréquents redoublements à l'école primaire (23,6 % en moyenne) entraînent de nombreux retards et abandons, avec des disproportions importantes selon le genre, le niveau de pauvreté et la localisation géographique

La santé physique ou morale de l'enfant a un impact direct sur l'assiduité et les performances scolaires. Le rôle déterminant de la santé dans la réussite éducative et sociale de l'enfant est aujourd'hui établi. Une éducation qui offre aux enfants, outre l'apprentissage des connaissances scolaires de base, des compétences leur permettant de prendre en charge leur propre santé de manière autonome et responsable, est essentielle pour le bien-être physique, psychologique et social de ces derniers. Une telle éducation aura par ailleurs des conséquences à long terme puisque qu'elle dessine les bases d'un développement sain tout au long de la vie.

Sources: INSEED (2017), UNICEF, Annual Report (2016)

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- ◆ L'ABDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissé•e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- ◆ L'ABDE implique une collaboration avec les autres intervenant•e•s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.
- + Sensibilisation dans les établissements bénéficiaires de tous les élèves sur le leadership, le changement de comportement et l'approche par les droits
- + Suite aux sensibilisations, création des clubs, 4 par établissements (1 club Eau Hygiène Assainissement, 1 club Droit à la Santé sexuelle et reproductive, 1 club Non-Violence, 1 club Nyagbé). L'adhésion des clubs se fait sur base du volontariat.
- → Dans le même temps, sensibilisation des autres parties prenantes de la communauté scolaire sur le lancement du projet et le fonctionnement des clubs.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- + En plus de La Chaîne de l'Espoir, les clubs sont créés, formés et accompagnés par 2 partenaires de mise en œuvre terrain togolais (Jeunesse Avenir Togo et Wash Volunteers) ainsi qu'une troupe de théâtre qui opère en tant que prestataire de service (Nyagbé).
- + Les autorités sont également impliquées dans le projet à travers 2 ministères : le ministère de la Santé (département de la santé des jeunes et département de l'hygiène menstruelle) et le ministère de l'éducation.
- → Le projet est porté par La Chaîne de l'Espoir. Elle a le rôle de coordonner l'ensemble des parties prenantes pour la bonne mise en place du projet, notamment à travers des réunions de pilotage.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- ◆ Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

Le travail des clubs de santé scolaires se fait en 7 phases.

1 - L'IDENTIFICATION DES PAIRS ÉDUCATEURS

- → Sensibilisation dans les établissements bénéficiaires de tous les élèves sur le leadership, le changement de comportement et l'approche par les droits.
- → Suite aux sensibilisations, création des clubs, 4 par établissements (1 club EHA, 1 club DSSR, 1 Non-Violence, 1 club Nyagbé). L'adhésion aux

clubs se fait sur base du volontariat.

2 - LA FORMATION SUR LE LEADERSHIP

Les membres des clubs bénéficient d'une phase de **formation en leadership** menée par La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires de mise en œuvre terrain. A cette occasion, les élèves sont formés à la définition d'un leader et comment amener un **changement de mentalité et de comportement**, à travers un argumentaire construit.

3 - LA FORMALISATION DES CLUBS

Enregistrement officiel du club auprès des autorités afin qu'il ait une **légitimité**, notamment vis-à-vis de l'inspection scolaire et de la direction des écoles. L'autre étape de la formalisation est la rédaction et l'approbation du règlement intérieur du club et l'élection d'un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un assistant secrétaire. En plus d'accroître la légitimité des clubs, ce processus de formalisation est un moyen de sensibiliser les jeunes sur la culture associative, pouvant aider leur futur engagement dans la société civile.

4 - LA FORMATION SUR LA THÉMATIQUE

Chaque club est ensuite formé sur plusieurs semaines sur sa thématique (EHA, DSSR, non-violence). La formation est réalisée par les partenaires de mise en œuvre terrain, chacun étant spécialiste d'une thématique.

5 - LE SUIVI DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DES PAIRS ÉDUCATEURS

Après la **formation des pairs-éducateurs** sur leur thématique, ces derniers sensibilisent leurs pairs au long court, tout au long de l'année scolaire ainsi que lors des semaines de la santé (2-3 jours de sensibilisation générale de tout un établissement). Les associations de mise en œuvre se chargent d'un suivi régulier des sensibilisations des pairs éducateurs afin de vérifier qu'ils sont bien en cohérence

avec leur rôle attendu et la formation qu'ils ont eue.

6 - L'ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION

Une fois le club bien enregistré et le bureau constitué, le club commence à travailler sur le plan d'action thématique. Cela consiste pour les membres du club, d'analyser la situation de leur établissement, d'identifier les principales problématiques et de proposer un plan d'action afin d'améliorer les conditions de santé scolaire de l'établissement.

7 - LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DES PLANS D'ACTIONS

Le plan d'action validé par le club est présenté à la direction de l'établissement ainsi qu'aux partenaires terrain et à La Chaîne de l'Espoir. Le plan d'action est alors mis en place à partir d'un planning précis. Le suivi de la mise en place est effectué par les partenaires.

DIMENSION GENRE

Une attention particulière est portée sur l'équilibre des clubs en termes de genre. En effet, tous les clubs accueillent au moins 50 % de filles. De plus, les thématiques abordées, concernent en grande partie des problématiques que rencontrent les filles / femmes : Gestion de l'Hygiène Menstruel (GHM), les grossesses précoces, les violences et notamment les violences faites aux femmes... Les formations et sensibilisations sur ces thématiques visent à promouvoir leurs droits.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- ◆ La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

PERTINENCE

Ce projet a été monté sur une étude approfondie des besoins des détenteurs de droit. Au-delà des besoins de renforcement de connaissances et de compétences sur les thématiques santé scolaire de toute la communauté scolaire, le besoin de reconnaissance de l'enfant comme acteur incontournable dans ce projet a été identifié comme prioritaire. De plus, avant le lancement de ce projet, un projet pilote sur une année scolaire a permis d'identifier les pistes d'amélioration afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires. Depuis le début du projet, de nombreux retours positifs des bénéficiaires ont été notés lors des différentes réunions de pilotage.

EFFICACITÉ/EFFICIENCE

La création, la formalisation, la formation et le suivi des clubs sont des activités phares du projet. Ces activités ont donc des impacts importants sur les résultats réels et attendus de ce projet. De nombreux indicateurs du projet dépendent en effet des activités des clubs santé scolaire comme par exemple le nombre d'élèves formés dans les clubs, le nombre de clubs formalisés ou encore le nombre de plans d'action validés.

IMPACT ET PÉRENNITÉ

Les enfants sont mieux sensibilisés quand la sensibilisation est faite par des enfants.

Le projet est plus durable car les pairs-éducateurs sont impliqués sur les thématiques de santé scolaire après leur scolarisation. La formalisation des clubs apporte une légitimité des clubs ainsi qu'une culture associative aux enfants.

Le suivi et l'évaluation sont effectués par les associations partenaires. En début de projet, une enquête CAP (Compétence, Aptitude et Pratique) a été effectuée pour mesurer une série d'indicateurs de base. Une seconde enquête CAP sera effectuée en fin de projet afin de pouvoir mesurer l'impact du projet à travers l'évolution des indicateurs.

La durabilité de cette action réside dans le fait que toutes les bonnes pratiques et connaissances hygiène et santé acquises lors de ce projet seront utilisés après la scolarité de l'élève. Une fois adulte, l'individu pourra à son tour éduquer ses enfants sur les principes de base de santé et d'hygiène.

Cette bonne pratique fait partie d'un projet intégré plus global où toute la communauté scolaire ainsi que les acteurs institutionnels sont sensibilisés et formés sur les thématiques de la santé scolaire. De plus, une des activités de ce projet consiste à libérer la parole des détenteurs de droits et de renforcer leur capacité d'expression orale en français. Ainsi, le club Nyagbé (club théâtre) vient renforcer cette action dans le sens que certains pairs-éducateurs sensibilisent à travers des pièces de théâtre.

CAPITALISATION

◆ Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

Cette bonne pratique est facilement reproductible dans un programme santé scolaire, notamment dans les pays aux contextes politiques stables. L'adaptabilité de cette bonne pratique se situe sur l'existence ou non de club d'élèves dans les classes ou les établissements ainsi que sur la gouvernance de l'établissement.

Les facteurs clés de réussite de cette bonne pratique résident dans

la motivation et l'acceptation de toutes les parties prenantes (communauté scolaire et acteurs institutionnels) sur le projet.

Leçon à retenir : comme tout projet se déroulant dans un établissement scolaire, la disponibilité de toutes les parties prenantes peut poser problème. Outre les périodes de vacances, il faudra apporter une attention particulière lors de la période de la rentrée et des examens.